

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 08/10/2013

Date d'affichage 08/10/2013

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents 7

Votants 7

L'an deux mille treize,  
Le dix sept octobre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur  
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François  
LAHAYE - Patrice LECESNE Adjoint – Bernard CHARDOT-  
Florence LOHIER – Françoise TRAVERT – Sylvain LACOUR  
Formant la majorité des membres en exercice  
Absents excusés : MM Marylène GUIFFARD – – Jean-Noël  
PONS

Mr Jean-Noël PONS donne pouvoir à Mr Jean-François  
LAMOTTE

M me Françoise TRAVERT a été élue secrétaire de séance

**Délibération n° 2013 – 26**

**Acquisition d'une poche d'eau – Décision modificative n° 2**

Vu, la délibération n° 2013 – 22 en date du 09 septembre 2013 concernant l'acquisition d'une  
citerne à incendie souple de 120 m3 pour les villages d'Etoupeville et des Noires Vaches,  
Considérant que la commune ne possède aucune parcelle dans les villages indiqués ci-dessus,  
sur laquelle la citerne souple pourrait être posée,

Considérant le caractère durable de ce bien

Considérant que certains crédits n'ont pas été prévus au budget primitif,

Après étude, le conseil municipal, à la majorité :

- confirme son avis favorable pour l'achat d'une poche d'eau
- accepte le devis de l'entreprise Alliance Pastorale 86502 Montmorillon d'un montant HT de 4704 Euros
- dit que cette citerne sera posée sur la parcelle cadastrée section B numéro 110 Appartenant GAEC D'Etoupeville, 50340 HELLEVILLE et mise à disposition de la commune (plan ci-annexé),
- Désigne la SCP HORVAIS – THOMAS, notaires associés pour établir un acte notarié concernant l'établissement d'une servitude administrative
- Décide les virements de crédits suivants au budget de l'exercice 2013 :
  - section fonctionnement, dépenses article 678 autres charges exceptionnelles (en diminution) : - 6000 €
  - section fonctionnement, dépenses, chapitre 023 virement en section d'investissement : + 6000 €
  - section investissement, recettes, chapitre 21 virement de la section de fonctionnement : + 6000 €

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013**

- section investissement, dépenses, article 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : +6000 €

- autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération notamment l'acte notarié.

**Organisation du 11 novembre**

La cérémonie de l'armistice 1918 aura lieu cette année pour les 5 communes (Flamanville, Héauville, Siouville – Hague, Tréauville et Helleville) à Helleville.

Le rassemblement est prévu à 10 heures sur le parking de la mairie. Le chapiteau va être monté pour l'organisation du vin d'honneur. Les associations vont être sollicités.

**Délibération n° 2013-27**

**Chemin rural n° 21 dit chasse du Housset**

Suite à la demande du conseil municipal, Mr Bernard Chardot, s'est rendu au chemin rural n° 21 dit chasse du Housset, avec certains élus de Teurthéville-Hague car ce chemin définit une des limites entre nos deux communes.

Le courrier en date du 19 septembre 2013 de monsieur le Maire de Teurthéville – Hague est communiqué au conseil. Le conseil municipal de Teurthéville – Hague propose d'assurer l'entretien du chemin dit des Falaises également contigu à nos deux communes et de la même manière, la commune de Helleville assurera l'aménagement du chemin dit du Housset.

Considérant que cet aménagement répond à un besoin de service public et présente un caractère durable,

Le conseil municipal :

- donne un avis favorable à cette proposition
- approuve la décision du Maire qui a accepté le devis de la SARL Leconte Père et Fils de Beaumont- Hague d'un montant de 4286.20 €HT concernant l'aménagement de la chasse du Housset.
- dit que cette dépense a été prévue au budget primitif 2013 en section investissement article 2315
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**Débroussaillage**

Le conseil municipal est informé que des travaux de débroussaillage ont été effectués par la SARL Les Territoires de la Hague. Le coût est de 423.86 €TTC.

**Délibération n° 2013 – 28**

**Cimetière**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Vantomme de Helleville d'un montant de 3948.92 €HT concernant l'aménagement des allées du cimetière (grattage portail, allées périphériques, fourniture, transport et mise en place de gravier).

**Volets logement école**

L'entreprise Dalmont doit venir cette semaine.

**Courrier Mme Monti**

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013**

Suite à la communication du courrier de Mme Monti au conseil lors de la réunion du 9 septembre dernier, concernant l'arrêté municipal 2012 -21 qui définit l'alignement de la voie communale n° 5 « Route des Monts » au droit de la parcelle cadastrée B 346.

L'avis de Mr Desloges, Communauté de Communes des Pieux, a été sollicité. Celui-ci ne voit pas l'utilité de cette bande de terrain.

Le conseil municipal décide de suivre cet avis et charge le maire d'abroger l'arrêté 2012 -21.

**Lotissement des Monts / écoulement des eaux pluviales**

La propriété de Mr et Mme Dubrulle qui habitent au 9 bis lotissement des Monts reçoit les eaux pluviales d'une partie du lotissement. Après avis de la Communauté de Communes des Pieux, il est proposé de buser le long de la haie bordant la parcelle B 363 puis de faire l'évacuation des eaux à travers la haie.

Le maire est chargé de demander l'autorisation à Mme Rabasse propriétaire du fossé de réaliser ce busage.

**Délibération 2013 – 29**

**Réforme des rythmes scolaires**

Le Maire informe le conseil municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires aura lieu à la prochaine rentrée c'est-à-dire à compter de septembre 2014. Il s'agit pour les communes de Héauville et Helleville (RPI) d'organiser le temps périscolaire évalué à 3 h par semaine dans les locaux communaux.

Une réunion a eu lieu avec le Maire d'Héauville, les enseignants et les membres des commissions scolaires des deux communes. Un projet d'horaires a été arrêté.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'un projet éducatif territorial qui permettra de mettre en place les activités périscolaires et de demander des aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Communauté de Communes des Pieux, ceci en s'appuyant sur des organismes compétents (Les Francas, Canton Jeunes...)

**Salle de convivialité**

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier ESQUISSE concernant la construction de la salle de convivialité, établi par Mr Lamare, architecte.

Plusieurs remarques et questions sont soulevées. Mr le Maire est chargé de les transmettre à monsieur Lamare.

**Délibération n° 2013 -30**

**Informatique / décision modificative n° 3**

Le conseil municipal est informé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un nouveau protocole d'échange avec la trésorerie remplacera tous les protocoles d'échanges actuels, ceci suite à un arrêté ministériel.

Cette échéance fixée au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2015 marquera l'entière dématérialisation de la chaîne comptable et oblige notre commune à changer de logiciel (l'actuel étant incompatible) ainsi que de matériel.

Considérant que cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif,

Le conseil municipal :

- décide les virements de crédits suivants au budget de l'exercice 2013 :
  - section fonctionnement, dépenses article 678 autres charges exceptionnelles (en diminution) : - 4500 €
  - section fonctionnement, dépenses, chapitre 023 virement en section d'investissement : + 4500 €

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013**

- section investissement, recettes, chapitre 21 virement de la section de fonctionnement :  
+ 4500 €
- section investissement, dépenses, article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique : + 4500 €
  
- charge le maire d'acquiescer les logiciels informatiques, le matériel nécessaire et d'établir le contrat d'installation et de formation.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Délibération n° 2013 - 31.**

**Garderie périscolaire /accompagnement à la scolarité du RPI Héauville Helleville**

Vu, la délibération n° 2013 – 24 en date du 9 septembre 2013 acceptant la convention de partenariat établie avec l'association Canton Jeunes de Flamanville pour la garderie périscolaire et l'accompagnement à la scolarité,

Considérant que la commune de Héauville participe à cette dépense à hauteur de 50 %

Le conseil municipal :

- accepte le projet de convention entre Héauville et Helleville, ci-annexé
- autorise le maire à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Zone blanche Internet**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Manche Numérique concernant le projet MiMo. Ce projet a pour but de remplacer le réseau WifiMax et d'apporter un bon débit aux foyers situés en zones blanches. Les services de Manche Numérique et du Conseil Général vont travailler très prochainement à l'étude de relais sur notre commune.